

Le groupe LCE rassemble six élus minoritaires. À force de demandes insistantes, notamment auprès de M. le sous-préfet, nous avons enfin pu obtenir que M. le maire respecte la loi en mettant à notre disposition un espace d'expression libre sur le site Internet de la ville.

Cet espace sert normalement à donner notre point de vue sur les projets en cours. Mais hélas, ils sont rares. En effet, ces derniers temps, l'action municipale se résume à ménager les égos et supprimer les rivaux. Ces tergiversations donnent une bien triste image à l'extérieur.

Suite à l'article paru dans le DL (12/02/2011) et consultable sur notre site www.la-cote-ensemble.fr, nous nous devons de réagir :

« Un manque d'information »

A la Communauté de Communes, les projets de délibération parviennent avec la convocation.

Au conseil municipal, nous les découvrons sur notre table au début du conseil ; ce qui a valu à la Côte de revoter son budget en 2009 et son règlement intérieur après que nous ayons saisi M. le Sous Préfet pour ces irrégularités.

Chaque point du conseil communautaire passe préalablement en commission. Ce qui est loin d'être le cas en mairie.

Le manque d'information s'explique peut-être par les absences régulières de Mmes Nicoud et Libman en conseil communautaire, ou encore celle du maire lors du choix du terrain pour la médiathèque. D'où, sans doute, leurs méconnaissances des dossiers.

- **« une gestion cavalière » :**

Au sujet de l'implantation de la médiathèque, la ville a tenté d'imposer un seul emplacement, allant jusqu'à voter contre la première délibération intercommunale (sous prétexte qu'elle proposait une solution de replis).

La mairie a eu trois semaines pour lancer une véritable concertation avec des solutions alternatives. Au lieu de cela, elle a organisé à la dernière minute un conseil municipal extraordinaire, maintenant sa position dans ce lieu unique, malgré nos avertissements quant aux risques de blocage. Il a fallu attendre le rejet massif des élus communautaires pour que M. Laverdure propose le terrain communal à côté d'AQUALIB ; sa gestion cavalière consistant à faire cette proposition, votée en conseil communautaire, sans même que cela ne soit évoqué ni en commission, ni en conseil municipal.

- **« Des projets trop ambitieux » :**

Comment M. Laverdure peut-il reprocher à la communauté de communes d'avoir investi ces dernières années sur la Côte (gendarmerie, logements sociaux, Aqualib, salle multisports, école départementale des pompiers..) et d'avoir de nouveaux projets, quand pour sa part, M Laverdure propose un projet d'école publique à plus de 7 millions d'euros, tout en se plaignant continuellement d'avoir les caisses vides.

Conclusion : Monsieur Laverdure est mal placé pour donner des leçons.

Dans les faits, il n'a réussi qu'une seule chose : se mettre à dos l'ensemble des délégués des 19 autres communes du territoire. Le comportement de la majorité municipale, si tant est qu'il y en ait encore une, est inquiétant pour l'avenir de la ville.